



## Communiqué de presse

Informations : +41 61 280 8188  
press.service@bis.org  
www.bis.org

29 octobre 2012

---

### **Rapports du Comité de Bâle aux ministres des Finances et gouverneurs des banques centrales des pays membres du G 20 sur la mise en œuvre de Bâle III**

Le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire publie, ce jour, un rapport sur la mise en œuvre de Bâle III par ses juridictions membres ([Rapport aux ministres des Finances et aux gouverneurs de banques centrales du G 20](#)). Ce rapport sera examiné à l'occasion de la réunion des ministres et gouverneurs de banque centrale du G 20 qui se tiendra à Mexico les 4 et 5 novembre prochains.

Le rapport couvre les trois niveaux définis par le Comité pour l'évaluation du degré de mise en œuvre de son nouveau dispositif :

Niveau 1 – Adoption *dans les délais* de Bâle III

Niveau 2 – *Concordance des réglementations* avec Bâle III

Niveau 3 – *Concordance des méthodes de calcul* (dans un premier temps, essentiellement pour les actifs pondérés des risques)

Stefan Ingves, Président du Comité de Bâle et Gouverneur de la Banque de Suède, note que : « Depuis la publication d'un premier rapport, en juin 2012 ([Report to G20 Leaders on Basel III implementation](#)), des progrès notables ont été observés, de nombreux membres du Comité ayant depuis mis en place une réglementation finale. Nous comptons que les juridictions qui ne l'ont pas encore fait pourront promptement finir de mettre au point leur réglementation, dans un esprit conforme aux exigences minimales convenues au niveau mondial. Mener à bien ce travail est tout particulièrement important dans les pays d'origine des banques d'importance systémique mondiale (EBIS<sup>m</sup>) ; l'aboutissement de ce processus marquera une étape majeure sur la voie du renforcement de la résilience du système bancaire. ».

Le Comité a publié récemment un nouveau [rapport intérimaire sur la mise en œuvre de Bâle III](#) ainsi des [évaluations de la concordance des réglementations](#) (niveau 2). Les premiers résultats de l'évaluation de la concordance du calcul des actifs pondérés des risques (niveau 3) devraient être publiés début 2013.